

Championnat de France des jeunes du jeu d'échecs 2024

- Qualificatifs zone Lorraine -

Règlement Intérieur

Préambule : Tous les participants s'engagent à respecter le Règlement Intérieur.

Article 1 : Organisation

La Ligue de Lorraine des échecs organise le championnat des jeunes de la Zone Interdépartementale Lorraine du mardi 27 février 2024 au jeudi 29 février 2024 à l'Espace Multifonctionnel Veymerange, 14 Route du Buchel, 57100 Thionville.

Article 2 : Inscription

2.1 Ce championnat est individuel et qualificatif pour le « Championnat de France des jeunes 2024 » qui aura lieu à Agen en avril 2024. Il est réservé aux joueurs qualifiés (ou dérogation) dans leur département et licenciés A de la catégorie U8 (petit-poussin) à la catégorie U16 (minime).

2.2 Ce championnat est une compétition par catégorie d'âge, aucun changement de catégorie n'est possible. Un joueur peut jouer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais sera qualifié aux « Championnat de France des jeunes 2024 » dans cette même catégorie d'âge.

2.3 Les inscriptions sur place ne seront pas autorisées. Elles doivent être faites avant le 21 février 2024. Le montant de l'inscription est fixé à 10 euros par participant.

Article 3 : Règles du jeu et appariements

3.1 Règles du jeu

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88ème Congrès de Goyonuk et entrées en application le 1er janvier 2018).

Les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement Elo FIDE de Avril 2024.

3.2 Appariements

Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois. Ils sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.6) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Article 4 : Classement et départages

4.1 Le classement est établi au nombre de points de parties selon le barème suivant :

Gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point.

4.2 Attribution des titres et places qualificatives.

Pour les titres de Champion et Vice-Champion ainsi que les places qualificatives, il n'y a pas de match de départage. En cas d'ex æquo, les départages sont :

- Dans les tournois au système Suisse : 1) Buchholz Tronqué, 2) Buchholz, 3) Performance.
- Dans les tournois en "toutes rondes" : 1) Sonneborn-Berger, 2) Performance 3) Âge (le plus jeune gagne)

(les départages retenus seront ceux obtenus selon les calculs effectués par le logiciel Papi utilisé).

La liste exhaustive du nombre de places qualificatives, par catégorie et par sexe, est donnée à l'article 8 du présent Règlement Intérieur.

Article 5 : Horaires, Cadences, Retards

5.1 Retard

Pour tous les tournois, le retard autorisé en début de ronde est de **30 minutes** par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, sauf si celui-ci en décide autrement.

5.2 Horaires et cadences

Tournois Mixtes

Catégorie U16 (minimes) et U14 (benjamins) : Système Suisse homologué FIDE en 7 rondes

Cadence : 1 heure par joueur + 30 secondes par coup pour l'intégralité de la partie

Mardi 18/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
Mercredi 19/02	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	Ronde 5 à 17 h 00*
Jeudi 20/02	Ronde 6 à 09 h 30	Ronde 7 à 14 h 00	

*La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 4 des catégories U16-U14 mixtes et fém.

Catégorie U12 (pupilles), U10 (poussins), U8 (petits-poussins) : Système Suisse homologué FIDE en 9 rondes

Cadence : 50 minutes par joueur + 10 secondes par coup pour l'intégralité de la partie

Mardi 18/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	Ronde 3 à 16 h 30
Mercredi 19/02	Ronde 4 à 09 h 30	Ronde 5 à 13 h 30	Ronde 6 à 16 h 00
Jeudi 20/02	Ronde 7 à 09 h 30	Ronde 8 à 13 h 00	Ronde 9 à 15 h 00*

*La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 8 des catégories U12-U10-U8 mixtes et fém.

Tournois Féminins

Catégorie U16F (minimettes) et U14F (benjamines) : Toutes-rondes homologué FIDE en 7 rondes

Cadence : 1 heure par joueuse + 30 secondes par coup pour l'intégralité de la partie

Mardi 18/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
Mercredi 19/02	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	Ronde 5 à 17 h 00*
Jeudi 20/02	Ronde 6 à 09 h 30	Ronde 7 à 14 h 00	

*La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 4 des catégories U16-U14 mixtes et fém.

Catégorie U12F (pupillettes), U10F (poussines), U8 (petites-poussines) : Système Suisse Homologué FIDE en 9 rondes

Cadence 50 minutes par joueuse + 10 secondes par coup pour l'intégralité de la partie

Mardi 18/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	Ronde 3 à 16 h 30
Mercredi 19/02	Ronde 4 à 09 h 30	Ronde 5 à 13 h 30	Ronde 6 à 16 h 00
Jeudi 20/02	Ronde 7 à 09 h 30	Ronde 8 à 13 h 00	Ronde 9 à 15 h 00*

*La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 8 des catégories U12-U10-U8 mixtes et fém.

Note importante : Pour les tournois féminins, en cas de manque d'effectif, le nombre de rondes peut être diminué ou le tournoi peut être supprimé. Dans le premier cas, le nombre définitif de rondes et les horaires seront annoncés au plus tard le 27 février 2024. Dans le second cas, les joueuses joueront dans le tournoi mixte de la même catégorie d'âge et seront qualifiées directement aux « Championnat de France des jeunes 2024 ».

Pour tous les désistements et forfaits, merci de prévenir obligatoirement l'arbitre au plus vite par sms à 06.83.20.73.39

Article 6 : Notation, feuilles de partie

La notation des parties est obligatoire. Les feuilles de parties sont remises à l'arbitre à la fin de la partie. Elles ne peuvent pas être consultées ni divulguées durant la compétition. Toutefois, une feuille de partie pourra être communiquée à l'un des deux joueurs concernés, après demande orale de celui-ci, et ce uniquement dans le but de recopier d'éventuels coups manquants. Pour éviter tout problème, l'arbitre principal prendra chaque soir les feuilles de parties avec lui. Elles seront remises à l'organisateur à la fin du tournoi.

Dans les tournois U16-U14, l'incrément de 30sec par coup rend obligatoire la notation de tous les coups, ses propres coups et ceux de son adversaire, correctement, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, en notation algébrique.

Dans les tournois U8-U10-U12, le joueur n'est plus dans l'obligation de noter ses coups, ni ceux de son adversaire, dès lors que sa pendule affiche une fois un temps inférieur à 5 minutes.

Article 7 : Titres, Récompenses

7.1 Joueuses en catégorie Mixte :

Les joueuses s'inscrivent dans chaque catégorie, soit dans le tournoi mixte, soit dans le tournoi féminin. Une joueuse s'inscrivant dans le tournoi mixte, renonce implicitement au titre, récompense et qualification (sauf si bien sûr, elle est

qualifiée d'office pour le championnat de France) dans le tournoi féminin et de la même façon, une joueuse s'inscrivant dans le tournoi féminin renonce implicitement au titre, récompense et qualification (sauf si bien sûr, elle est qualifiée d'office pour le championnat de France) dans le tournoi mixte.

7.2 Titres

Le premier de chaque catégorie est déclaré « Champion de la Zone Lorraine 2024 » de sa catégorie.

Le deuxième sera « Vice-Champion de la Zone Lorraine 2024 ».

La première joueuse de chaque catégorie est déclarée « Championne de la Zone Lorraine 2024 » de sa catégorie. La deuxième sera « Vice-championne de la Zone Lorraine 2024 ».

7.3 Récompenses

La Championne et le Champion, la Vice-Championne et le Vice-Champion, ainsi que les 3èmes recevront une coupe. Les récompenses et titres sont remis lors de la cérémonie de clôture qui aura lieu le jeudi 29 février 2024 vers 17h30 en présence des officiels, responsables et élus locaux.

Article 8 : Places qualificatives au championnat de France des jeunes

Le tableau ci-dessus donne les places par catégorie, attribuées à la Zone Interdépartementale Lorraine pour le championnat de France des Jeunes qui se déroulera à Agen du 14 au 21 avril 2024.

Catégories	Filles	Mixtes
U16 (minimes)	4	5
U14 (benjamins)	4	5
U12 (pupilles)	3	4
U10 (poussins)	2	4
U8 (petit-poussins)	2	4
Total	15	22

Pour information les joueurs du Grand-Est qualifiés d'office pour le championnat de France des jeunes 2024 sont les suivants :

http://www.echecs.asso.fr/Actus/3441/Qualifiees_office_filles_2024.pdf

http://www.echecs.asso.fr/Actus/3441/Qualifies_office_mixte_2024.pdf

Les qualifiés d'office, via leur Elo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux et régionaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés.

Article 9 : Comportement

9.1 Règles générales

Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique, en accord avec «La charte du joueur d'échecs» dont une version abrégée sera affichée.

Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'intégralité des locaux de la salle multifonctionnelle de Veymerange.

Éviter toute discussion ou lecture suspecte.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Un joueur ayant fini sa partie est considéré comme un spectateur et doit quitter la zone de jeu définitivement.

Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. L'aire de jeu est définie par : la salle de jeu, les toilettes, la buvette, la salle d'analyse.

Les spectateurs (parents, entraîneurs...) doivent respecter le silence, ne doivent pas intervenir dans les parties, ni avoir de gestes suspects envers les joueurs.

Des barrières interdisant l'entrée à la zone de jeu à tous spectateurs seront installées. Si cela est nécessaire, l'arbitre pourra demander à ces derniers de quitter la salle voire d'y interdire l'accès.

Lecture de littérature échiquéenne interdite pendant la partie.

Une ronde sera considérée comme terminée quand la dernière partie de cette ronde sera réputée finie comme dans l'article 5 page 62 du livre de l'arbitre de décembre 2019.

Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis des bénévoles, des organisateurs, des spectateurs, des arbitres et des adversaires.

Coups Illégaux :

- Au bout de deux (2) coups illégaux achevés pour un joueur, celui-ci perdra automatiquement sa partie, sauf si son adversaire ne peut mater par aucune suite de coups légaux, dans ce cas la partie sera déclarée nulle.
- Si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal. Le pion sera alors remplacé par une dame de la même couleur que le pion.
- Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.
- Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser/jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal.
- Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

9.2 Appareils électroniques

Les joueurs et les spectateurs ne doivent pas manipuler d'appareils électroniques (téléphones portables, ordinateur...) dans la zone de jeu. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac qui restera au pied de la chaise du joueur durant toute la partie. Si un joueur est dans l'obligation d'avoir un téléphone portable, il doit en demander l'autorisation à l'arbitre.

Si un appareil ou téléphone émet un son ou une vibration, le joueur le possédant perd sa partie.

Les seules personnes autorisées à utiliser un téléphone portable dans la zone de jeu sont les organisateurs et les arbitres.

9.3 Photos

Des photos ne pourront être prises que les 20 premières minutes après le lancement de chaque ronde. Seuls les entraîneurs(es) des clubs, nommé(e)s par l'organisation du tournoi, pourront entrer dans la salle de jeu pendant cette période.

9.4 Avertissements

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 10 : Arbitrage, Organisateur du Tournoi

10.1 L'organisateur du tournoi est Thionville échecs, mandaté par la ligue des Échecs du Grand Est.

10.2 L'arbitre principal et superviseur de tous les tournois est :
Simon Roby - Arbitre Fédéral Open 1, agréé FIDE - FIDE ID : 670278

Les arbitres adjoints seront :

Camille Daios - Arbitre Fédéral Club - FIDE ID : 36019984
Alain Favier - Arbitre Fédéral Club - FIDE ID : 20670532
Raphaël Fischer - Arbitre Fédéral Club - FIDE ID : 26095637
Lucas Lefebvre - Arbitre Fédéral Open 1 - FIDE ID : 652045056
Maxime Pierron - Arbitre Fédéral Club - FIDE ID : 653037308

Aucune autre personne n'est autorisée à intervenir autre que les arbitres cités dans le présent article.

Article 11 : Jury d'Appel

Il n'est pas constitué de commission d'appel. Les appels devront être adressés directement à la Commission d'Appel Sportif de la Fédération Française des Échecs qui statuera.

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs, les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits (cette autorisation vaut également pour les accompagnateurs).

L'arbitre Principal
Simon ROBY

L'organisateur
François Ortega